Loi sur les manifs: la police genevoise subit un désaveu

LIBERTÉS PUBLIQUES • *La justice genevoise a acquitté trois manifestants amendés. Pierre Maudet est accusé de pratiques liberticides.*

Le Tribunal de police a acquitté hier trois organisateurs d'une manifestation en faveur d'une politique sociale pour le logement. Il y a une année, le 28 septembre 2013, dans le cadre d'assises militantes sur cette question, un défilé avait été organisé avec un millier de participants. Tout s'était déroulé dans le calme. Mais les trois personnes qui avaient signé la demande de manifester ont été amendées. En cause, une action de théâtre de rue qui avait immobilisé le cortège durant une dizaine de minutes.

Intolérables pour les gendarmes encadrant le défilé. Une bûche de 50 francs (plus les frais) avait donc été signifiée à ces trois «responsables» du cortège: Jean-Pierre Fioux, ancien président du Cartel intersyndical, Christian Dandres, député socialiste, et Brigitte Studer, conseillère municipale d'Ensemble à gauche.

L'amende a été contestée. Et balayée hier par le Tribunal de police. Selon Me Dov Gabbai, avocat des recourants, l'amende n'aurait jamais dû être délivrée. La loi est très claire à ce sujet: un organisateur de manifestation n'a pas à faire la police dans son cortège. Lorsque le Tribunal fédéral s'est prononcé sur la Loi sur les manifestations – contestée par un recours déposé par les syndicats et le Parti socialiste –, il en a annulé certaines dispositions et, surtout, il a précisé la portée d'autres articles en les inscrivant clairement dans le cadre des garanties des libertés démocratiques telles que stipulées par le droit fédéral.

L'acquittement d'hier s'inscrit donc dans cette logique. Le problème porte un nom, estiment les membres du collectif des associations d'habitants qui avait organisé le défilé: Pierre Maudet.

Car les amendes contestées ne sont que la pointe émergée de l'iceberg. Toute une série de témoignages ont été délivrés hier sur les stratégies de harcèlement policier, voire d'intimidation, dont sont victimes les militants politiques: conditions bizarroïdes mises à la tenue de certains piquets de manifestations où l'on n'aurait pas le droit d'offenser un chef d'Etat – interdit de dire «Bush, assassin»?; empêchement de la récolte de signatures par des gardes-municipaux... «Tout cela est illégal et coûte en fin de compte de l'argent au contribuable lors des recours, il faut que cela cesse», a prévenu Carole-Anne Kast, présidente du Parti socialiste genevois.

PHILIPPE BACH

La Ville trouve des logements relais pour femmes en difficulté

VILLE DE GENÈVE • *Les habitants de la villa Ambrosetti peuvent rester: l'exécutif a un plan B à la rue Riant-Parc, pouvant loger treize femmes et onze enfants.*

RACHAD ARMANIOS

Le Conseil administratif de la Ville de Genève propose une alternative à la villa Ambrosetti afin de réaliser des logements relais pour femmes en difficulté. Du coup, les quatre locataires des étages de la demeure ne sont plus menacés d'expulsion.

C'est avec soulagement que les conseillères administratives Sandrine Salerno et Esther Alder ont présenté ce «plan B», offrant des places pour 13 femmes et 11 enfants au 21, rue Riant-Parc (Mervelet), dans ce qui fut jusqu'à peu un centre de détention pour femmes. Si le Conseil municipal donne son aval sur le siège fin septembre, comme l'espère l'exécutif, l'accueil pourrait démarrer dès novembre. La gestion serait confiée à la fondation Au Cœur des Grottes. Les travaux pour adapter la maison d'arrêt, – légers car les espaces sont déjà individuels – seront assumés par des sponsors privés, tandis que la Ville subventionnera la fondation à hauteur de 240 000 francs par an.

Si le Conseil municipal donne son aval, fin septembre, comme l'espère l'exécutif, l'accueil de 13 femmes et 11 enfants pourrait démarrer dès novembre au 21, rue Riant-Parc. VILLE DE GENÈVE

Maintenir le projet de crèche

Ce lieu accueillera des femmes ayant subi des violences ou en situation précaire, le temps pour elles de trouver une autre solution – six mois, une année... Dans le canton, une femme sur trois dit avoir subi des violences, il manque 300 places, a insisté Sandrine Salerno. «On doit donc renoncer à protéger des femmes, souvent avec enfants.»

Le lieu sera non sécurisé, car il ne s'adresse pas à des femmes dans une situation de risque. Il est donc à distinguer des foyers d'urgence. Il permettra toutefois de soulager ces derniers, s'est réjouie Esther Alder.

Actuellement, la Ville compte 90 logements-relais, toutes populations cibles confondues. Ce chiffre doublera d'ici à la fin de la législature, annonce la magistrate. Le 45, rue de Saint-Jean accueillera sous peu 10 jeunes, autant dans une maison attenante (n°43) et autant à la villa Freundler. Un projet de logements modulaires au-dessus de la gare sera aussi bientôt présenté.

Les conseillères administratives ont toutefois reconnu avoir dû faire le poing dans leur poche. Car c'est sous la contrainte du Conseil municipal qu'elles renoncent à changer l'affectation des étages de la villa Ambrosetti. Et ce pour ne pas mettre en péril le projet de crèche au rez-de-chaussée de la demeure.

Pour rappel, en juin, la droite élargie et une partie des Verts ainsi que de l'extrême gauche ont conditionné le crédit d'études pour la crèche au retrait des procédures de résiliation des baux des quatre locataires aux étages. Cette majorité refusait que ceux-ci soient expulsés. Tout en se disant favorable à des logements-relais, mais ailleurs.

«Une prise en otage inique», insiste Sandrine Salerno. Elle maintient que l'intérêt collectif aurait dû primer sur celui de quelques locataires. L'intérêt public est de ne pas expulser des gens chaque fois que l'exécutif a un projet», rétorque le Vert Alexandre Wisard, qui avait lancé la fronde.

Crédit d'études débloqué

Désormais, le crédit d'études sera automatiquement débloqué. La crèche – 54 places dans un quartier sous-doté – n'est toutefois pas pour demain, car la famille Ambrosetti, locataire de la surface commerciale au rez-de-chaussée, a fait opposition. Le cas ira au Tribunal fédéral.

«Tout le monde est gagnant et le Conseil municipal, s'il est cohérent, votera le projet de Riant-Parc, en prenant peut-être le temps de l'étudier, réagit Alexandre Wisard. Je relève toutefois qu'on a dû s'énerver pour que l'exécutif, obstiné, respecte notre décision, on aurait pu gagner beaucoup de temps et d'énergie.»

«Faux, rétorque Sandrine Salerno. Nous avons eu une opportunité exceptionnelle. En mai, quand le Conseil municipal a avalisé l'achat (2 millions) de cette maison à l'Etat, il était prévu que celui-ci la loue à la Ville pour continuer à y incarcérer des femmes, en attendant une réaffectation de la parcelle pour des bâtiments scolaires municipaux d'ici à cinq-dix ans. Ce n'est qu'en juillet que le Département de la sécurité a annoncé qu'il fermait la maison d'arrêt.»

«Ça m'amuse, il faut sauver la face», commente M. Wisard. ❙

Les employés des TPG de plus en plus proches de la grève

TRANSPORTS PUBLICS • *Réunis en assemblée générale, les employés ont voté hier une résolution qui donne carte blanche à leur syndicat.*

MOHAMED MUSADAK

Remobiliser les troupes et fourbir les arguments contre le train d'économies. Tels étaient les objectifs de l'assemblée extraordinaire convoquée hier par le Syndicat du personnel des transports (SEV). Mais devant le hangar des «pneus» à la Jonction, les quelque soixante employés des Transports publics genevois (TPG) présents ont surtout dit tout le mal qu'ils pensaient de la défense «molle» du conseil d'administration de la régie publique (lire notre édition de mardi).

Loin de vouloir présenter un front uni face aux futures coupes, le SEV a prévenu que, en plus de n'accepter aucun licenciement ni gel de salaire, il allait «prendre les mesures nécessaires» pour faire respecter les conditions de travail négociées. Séduits, les employés ont voté, presque à l'unanimité, une résolution qui lui accorde un blanc-seing.

Le SEV souhaite particulièrement mettre en avant les conditions de travail difficiles des chauffeurs pour éviter tout licenciement en cas de diminution de l'offre. Il a demandé à la direction des TPG de réaliser une simulation du roulement des heures travaillées «tel que négocié en 2011 à la commission interne des horaires». Selon les résultats, si ce tournus était appliqué, il coûterait 25 millions de francs et nécessiterait l'engagement de 130 chauffeurs supplémentaires. «On entend parler de licenciements et de 12 millions de francs manquants, alors que, pour avoir des conditions de travail acceptables, la direction devrait débourser plus du double. C'est totalement incohérent!» s'emporte Vincent Leggiero, président de la section genevoise du SEV-TPG. La direction de la régie publique estime quant à elle que le roulement simulé «est une nouvelle proposition du syndicat et n'a jamais été négocié». Anita Frei, directrice du conseil d'administration, considère même que «les employés ont, d'une manière générale, de bonnes conditions de travail».

Des divergences de vue qui n'étonnent pas Valérie Solano, secrétaire syndicale au SEV. «Nous n'avons tout simplement pas les mêmes objectifs. Les mesures d'économies proposées n'affectent jamais les directeurs», soupire-t-elle. Et de prendre l'exemple de la demande de suppression des avantages pour les retraités des TPG – une participation de 50 francs pour la caisse maladie et la gratuité des transports – exigée par le Conseil d'Etat. «Pour maintenir ces avantages, la direction nous a proposé, entre autres, de diminuer tous les salaires de 0,2%.»

Sans grandes attentes, le syndicat rencontrera la direction des TPG le 9 septembre et décidera à l'issue de la réunion si le mouvement de protestation doit se durcir. ❙

SONDAGE

La bourde du Département des transports

C'est un lecteur du *Courrier* qui, après avoir répondu deux fois au questionnaire sur la mobilité lancé par le conseiller d'Etat Luc Barthassat, nous a signalé que le sondage avait subi des modifications.

Lors de la mise en ligne lundi à 8h30, l'avis des internautes est sollicité sur «la possibilité pour les deux-roues de rouler sur certaines voies bus pour remonter les files d'attente»; et sur «la réalisation de places de deux-roues en remplacement de places voiture». Mais à 17h, les questions 32 et 33 concernent cette fois les «deux-roues motorisés». Que s'est-il passé?

Quelques heures après la mise en ligne, l'info-service du Département des transports a reçu plusieurs appels concernant le sens du mot «deux-roues», nous fait savoir ce dernier. D'où la précision.

Les questions 32 et 33 feront l'objet d'une analyse à la fois avant et après modification et les réponses seront transmises en toute transparence, ajoute le département. Il précise que cela ne compliquera pas outre mesure l'analyse des résultats.

«Cela paraît surréaliste», réagit Vincent Kaufmann, professeur en analyse de la mobilité à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, qui s'était dit très sceptique sur le sondage dans notre édition d'hier. «Ce n'est pas possible de faire une enquête en changeant les questions en cours de route. Cela renforce l'impression d'amateurisme de la démarche.» D'autre part, s'interroger seulement à propos des places pour motos paraît orienté, aux yeux du spécialiste de la mobilité.

Une façon pour Luc Barthassat de sonder les Genevois sur sa volonté de développer l'offre pour les motos, un thème de campagne électorale, explique-t-on dans son département. Et d'affirmer que le sondage a été réalisé par des collaborateurs rompus à cet exercice, aidés par un mandataire externe spécialiste des démarches participatives, la société de consultants «agora publica». RACHAD ARMANIOS